



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. BOULAY, Maire.

Présents: M. BOULAY, M. BRAULT, Mme MOREAU Marie-Françoise M. CAUCHOIS, Mme FORET, Mme JARDIN, M. FRICOT, M. GANDON, Mme GAUTIER, M GERBOUIN, M. GUITER, M. HULOT, Mme JOHAN, M. JOUET, Mme LESAGE, Mme MEZIERE, Mme MOREAU Vanessa, M. POULAIN, Mme ROSSIGNOL, Mme SUREAU, Mme TAUNAI, Conseillers municipaux.

Excusés : M. COUSIN, M. GAUDREE.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Madame Véronique JARDIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Hommage à Samuel PATY

Monsieur BOULAY prend la parole :

« Chers collègues,

Après cet acte de barbarie et révoltant de vendredi dernier, en commun avec l'association des maires, adjoints et Présidents d'intercommunalité de la Mayenne nous souhaitons apporter notre soutien à tout le corps enseignant. L'école est le lieu de la construction du citoyen et de sa liberté de conscience. Elle constitue un pilier essentiel de la formation de nos enfants et de nos jeunes. Attaquer un professeur, c'est attaquer un pilier de notre démocratie et notre République. En effet, c'est une nouvelle fois le principe de la liberté d'expression et le principe de la laïcité qui sont mis en cause. Par notre pensée et en hommage à Samuel PATY. Je vous propose de tenir une minute de silence. »

Approbation du PV de Conseil Municipal du 17 septembre 2020 : Monsieur CAUCHOIS souhaite apporter une précision financière par rapport à un commentaire fait lors de la discussion sur les indemnités des élus. Monsieur Poulain a indiqué que le choix d'avoir un adjoint et un conseiller délégué *a un coût non négligeable pour la commune (environ 20 000€/ an soit 120 000€ pour un mandat)*. Au final le différentiel d'indemnités par rapport à la structure précédente avec 4 adjoints est pour la commune précisément de 8391,64 euros par an soit environ 50000 euros pour le mandat. »

Madame TAUNAI précise que suite à la réorganisation des NAP sur la pause méridienne, le temps d'accueil périscolaire du soir est plus long de 30 minutes et qu'il est gratuit. Madame TAUNAI indique que pour le stockage des produits d'entretien aux ateliers municipaux qu'il n'y aura qu'une référence par produit. Madame TAUNAI souhaite préciser que les 4 premières heures sont gratuites concernant la mission d'assistance technique intercommunale pour l'aménagement piétonnier entre le giratoire du Cheval et les trottoirs avenue de Sablé.

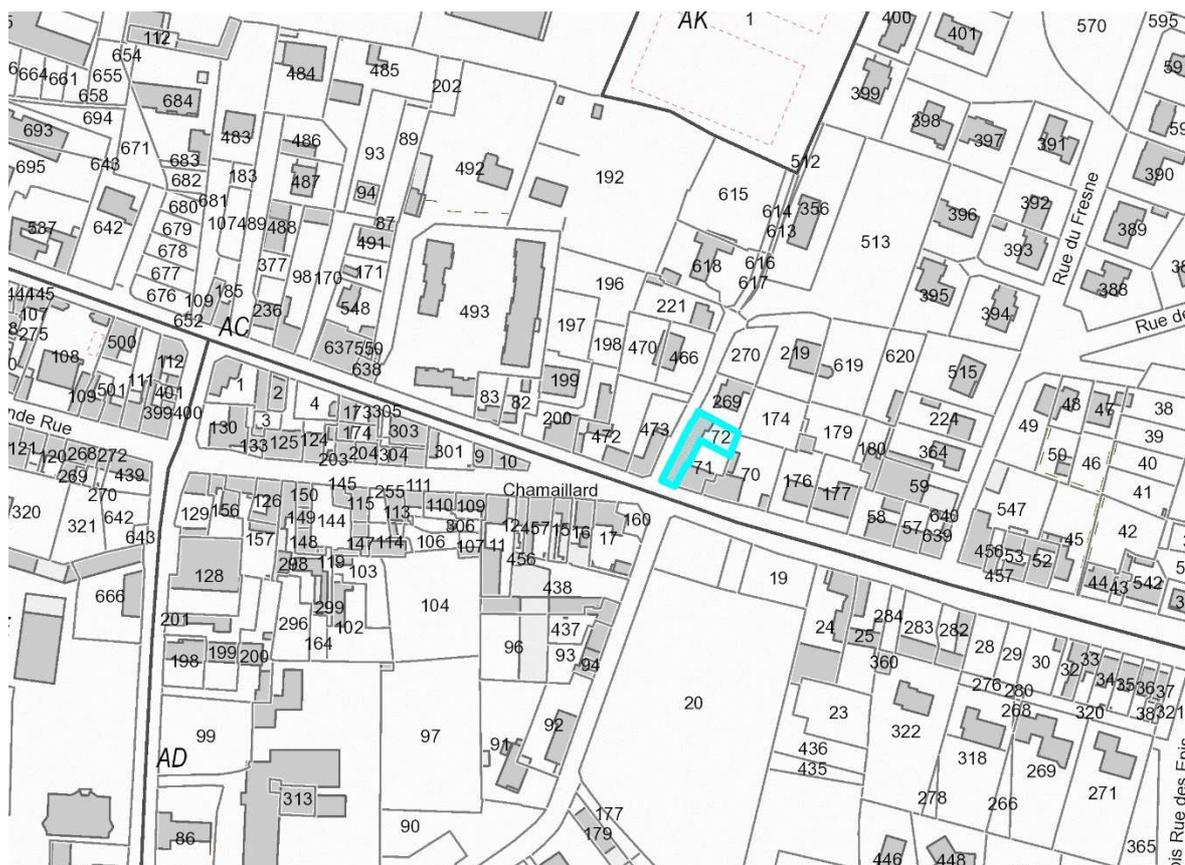
Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

Validation d'ajouts à l'ordre du jour :

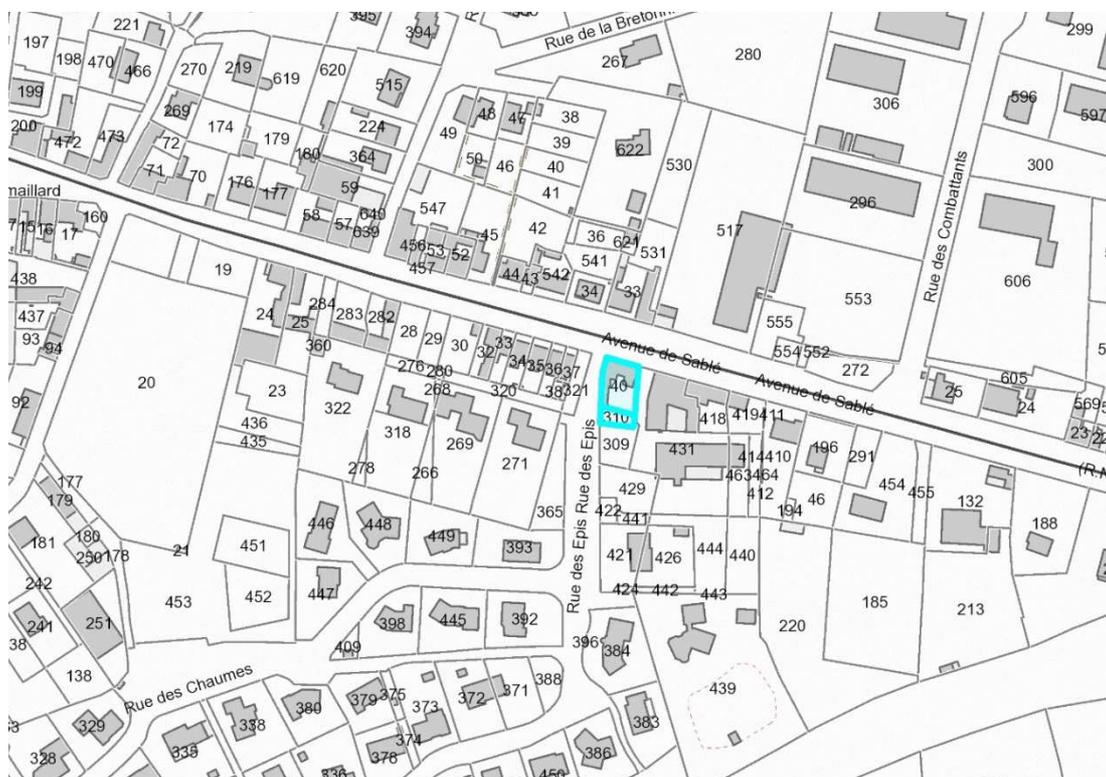
- Création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet :
- Avenant n°1 local pétanque – travaux charpente et couverture moins-value
- Avenant n°1 local jogging – travaux charpente et couverture moins-value
- Décision modificative n°2 budget de la commune
- PLUi : propositions de remarques à déposer à l'enquête publique

DECISIONS DU MAIRE

N°2020-51 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, chemin du Pré Neuf, n°1, cadastrée section AC n°72.



N°2020-52 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, avenue de Sablé, n°18, cadastrée section AD n°70 et 310.



N°2020-53 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue Alphonse Daudet, n°2, cadastrée section A n°559.



N°2020-54 : La Commune de MESLAY DU MAINE accepte le devis de l'entreprise FCPL de Changé (53) concernant l'achat d'un four mixte pour le restaurant scolaire Cassin d'un montant de 12 341.00 € HT.

N°2020-55 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, voie de la Guiternière, n°17, cadastrée section AC n°717.



PROMOTION ET ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNE

Compte rendu de la commission PAC du 24 septembre 2020

Membres présents : Françoise MOREAU, Marylène LESAGE, Aurélie MEZIERE, Anne Flore JOHAN
Solène CHAUVEAU, directrice des services

Membres excusés : Huguette GAUTIER, Frédéric JOUET, Véronique JARDIN,

Participation à la journée nationale du commerce de proximité

Association des commerçants / artisans de Meslay **SMILE ARTI COM** = 42 membres

Journée nationale des commerces de proximité samedi 10 octobre à Meslay du Maine

Sollicitation auprès de la mairie

Deux temps forts :

- Animation dans le parc de la mairie à 15h
Orchestre de variétés de l'école de Musique et Twirling
Si mauvais temps salle socio
Déclaration en préfecture à faire
Impression flyers + affiches mairie et communauté de communes
- Cherchez l'intrus, dans chaque vitrine un intrus à trouver
Bulletin de participation impression mairie
Tirage au sort
Aide de France Bleu pour avoir des bons d'achats à dépenser chez les commerçants

Charte de l'affichage

Avant il existait 2 documents

Réservé aux associations et structures communales

Si les commerçants veulent communiquer c'est via leur association

▶ Les membres valident la charte et les annexes qui seront envoyées aux associations et structures communales meslinoises

IntraMuros

Notifications pour les annonces officielles de la mairie et communauté de communes

Pas de notifications sur les temps forts des associations = allez chercher l'information dans Evénements.

Pas de notification des calendriers des associations.

289 applications téléchargées

Communication :

- Affiche IntraMuros
- Bulletin municipal
- Panneaux lumineux lors de la distribution des bulletins

Le conseil municipal des enfants (mercredi de 14h à 15h)

Membres : Marylène, Huguette, Françoise et Anne Flore

L'actuel conseil ne s'est pas réuni depuis février 2020

Pas de réunion possible à plus de 10 personnes.

Enfants 10 à Notre Dame et 10 à Genevoix

Actions 2018 - 2020 : après midi jeux à l'EHPAD, la visite de la caserne des pompiers n'a pas été possible (COVID), Actions écologiques ...

▶ Proposition de faire une invitation pour une réunion bilan le mercredi 14/10 à 14h avec coupons-réponses (groupe de 4/5 enfants et un élu). Et carte officielle de remerciement avec en annexe le bilan

Françoise a RDV la semaine prochaine pour voir comment faire les élections avec les directions, quel protocole ?

Installation du nouveau CME en janvier ?

Le marché

Aujourd'hui pas de règlement intérieur. Prix : 0.50ct du mètre

Proposition de créer une commission de marché avec 3 représentants des commerçants non sédentaires, des membres de la commission PAC et le placier

Voir pour proposer aux exposants un changement de créneau pour le marché, le soir ?

- Une réunion pour relire le règlement
- Et une réunion pour signature

Marché de Noël

Boisson assise, ou mange debout ??

Attente autorisation de la préfecture

Dimanche 6 décembre de 10h à 17h

Attente RDV avec la mairie, l'APE doit proposer des dates

Des interrogations subsistent vu la crise sanitaire, le marché pourra-t-il avoir lieu ?

Vœux

Nouvelle formule, pas de galettes cette année

Bilan de la période + vœux

Faire table ronde sur les projets/bilans sur la scène ?

Soit en présentiel avec jauge

Soit vidéo sur page FB, clip sur Youtube ?

Echanges avec Prisma pour un projet

- Cartes de vœux avec Bilan/projets
- Vidéo ?
- Autre temps convivial dans l'année ?

Monsieur BOULAY informe le Conseil Municipal, que les vœux 2021 sont annulés, suite à la crise sanitaire.

Arborescence Site Internet

Médiapilote, prestataire pour le site Internet. A revoir en début d'année 2020

Vidéo sur Meslay

MAJ à faire sur les commerçants

Bulletin municipal

4 700€ TTC pour 1 600 exemplaires par tirage (conception/impression/livraison) (2/an)

Engagement pas pérenne

Partenariat avec la communauté de communes, embauche d'un alternant « communication » dont 30% pour Meslay.

Marie HOUDAYER, communication à 50% en mairie

Arnaud HOUDAYER communication à la communauté de communes 80% pourra assister Marie avec l'alternant.

L'opposition regrette de ne pas avoir été consulté pour le bulletin, et qu'un encart dans le bulletin doit leur être proposé afin d'avoir la parole. Lors du prochain bulletin, elle espère que le nécessaire sera fait.

Réflexion sur le chemin de fer

Page 1 – sommaire + photos qui mettent en valeur les thèmes traités

4 nouveaux commerces : Onglerie/bar du centre/Pizza toto distributeur/M. Bourgeois rue de la gare + Graine d'envie

Les référents citoyens par quartier (6/8 sur la commune)

Info intramuros

Info navette express ALEOP (Meslay-Laval)

Nouvelle entreprise Balayage

Méthanisation

Annuaire des commerçants/artisans tiré à part

Plan de la commune

Zoom sur l'espace Meslinois

4^{ème} de couverture : COVID – bilan

Le compte rendu est validé par le Conseil Municipal.

Compte rendu de la commission PAC du 13 octobre 2020

Etaient présents : Huguette GAUTIER, Aurélie MEZIERE, Véronique JARDIN, Anne-Flore JOHAN, Marylène LESAGE, Françoise MOREAU

Absent excusé : Frédéric JOUET

1. Règlement de marché

La commission de marché est à présent constituée. Elle se composera de 3 commerçants non sédentaires, du maire Christian BOULAY, du placier (Didier FOURMI) et de 3 membres de la commission PAC (Marylène LESAGE, Huguette GAUTIER ET Françoise MOREAU); Un exemple de règlement de marché sera envoyé aux membres de la commission avant la première réunion fixée le **lundi 9 novembre à 15h30** en mairie. Le règlement sera alors adapté à notre commune, puis validé en Conseil Municipal et signé par tous les commerçants du marché.

Un échange a eu lieu par rapport aux heures du marché, pourrait-il être en soirée ? Madame MOREAU abordera le sujet avec les représentants des commerçants.

Il est aussi évoqué la mise en place d'un marché d'été avec des producteurs locaux.

2. Conseil Municipal d'Enfants

Un bilan avec les enfants élus en 2018 a été réalisé le mercredi 14 octobre 2020. De nouvelles élections vont avoir lieu le 24 novembre – en respectant les contraintes sanitaires et le nouveau CME se mettra en place en décembre.

3. Site internet

Le travail va débuter avec Mediapilote en cette fin d'année. La Directrice de projet viendra à la prochaine réunion de commission en novembre afin de présenter à l'ensemble des membres la méthode de travail et les échéances. Tous les membres de la commission PAC participeront à la sous-commission site internet.

4. Expo photo

Des expos photos sur le thème de la faune et flore locales nous sont proposées par le Conseil Départemental. Les écoles Cassin et Fratellini se sont positionnées pour une expo sur les papillons et nous sommes en attente de réponse pour Notre Dame.

5. Théâtre

L'atelier Théâtre de l'Ecole de Musique propose de nous positionner pour accueillir une représentation en juin. Réponse positive afin d'encourager les pratiques locales. A revoir bien sûr en fonction des conditions sanitaires.

6. Cérémonie des vœux

Compte tenu de la situation sanitaire elle ne pourra vraisemblablement pas avoir lieu. La commission réfléchit à un envoi de carte de vœux à l'ensemble des habitants, le Conseil Municipal présentant ses vœux mais aussi ses projets pour 2021.

7. Bulletin

- Un tiré à part format A4 cartonné et plié sera inséré dans le prochain bulletin. Il présentera sous forme d'annuaire les artisans, commerçants et services proposés à Meslay. Considérant la disparition de l'annuaire papier et les difficultés pour certaines personnes de trouver ce type de renseignements sur internet, la commission a validé cette proposition. Ce tiré à part remplace le calendrier des associations qui était inséré précédemment car, faute d'évènements, il n'avait pas de raisons d'être pour le 1^{er} semestre 2021.
- La commission a passé en revue le chemin de fer du prochain bulletin et son contenu. Le bulletin sera à distribuer mi-décembre.

Prochaine réunion le 18 novembre avec la directrice de projet de Médiapilote pour travailler sur le site internet.

Le compte rendu est validé par le Conseil Municipal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Rapport annuel de Territoire Energie Mayenne exercice 2019

Territoire Energie Mayenne nous a transmis pour présentation au Conseil Municipal, son rapport d'activités 2019.

Ce document a été joint à la note accompagnant la convocation à la réunion du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités de Territoire Energie Mayenne pour l'année 2019.

Marché de nettoyage : autorisation à lancer un appel d'offres

Une réflexion est en cours sur les moyens mis en œuvre pour le nettoyage de nos locaux.

Certains sont entretenus par une société de nettoyage (Mairie, salle socioculturelle, vestiaires du parc des sports) et d'autres par du personnel communal (écoles, cantines, espace des enfants, centre social).

Aussi, il conviendrait de lancer un appel d'offres pour l'ensemble des prestations suivantes :

- Nettoyage des certains locaux
- Prestation de conseil et de rationalisation de l'entretien des locaux.
- Nettoyage des vitreries des bâtiments suivants (2 fois par an) : mairie, école René Cassin, Pôle enfance, espace meslinois, salle socioculturelle.

Monsieur BOULAY précise que la durée marché sera sur 3 ans, mais que chaque année la Commune pourra le dénoncer si besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer ce marché.

Décision modificative n° 1 du budget du lotissement des Néfliers

Il convient de prendre une décision modificative afin de prendre en compte les dernières factures, Il est proposé au Conseil Municipal de valider la décision modificative n°1 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre et article		Libellé	Recettes	Dépenses
605	D	achats de matériel travaux		10 000,00 €
7133	R	Variation en cours de production de biens	5 370,00 €	
774	R	Subventions exceptionnelles	4 630,00 €	
Total de la décision modificative n° 01/2020			10 000,00 €	10 000,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2020			759 611,33	759 611,33
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			769 611,33	769 611,33
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre et article		Libellé	Recettes	Dépenses
3355	D	Travaux		5 370,00 €
168748	R	Autres emprunts	5 370,00 €	
Total de la décision modificative n° 01/2020			5 370,00 €	5 370,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2020			1 017 791,10	1 017 791,10
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			1 023 161,10	1 023 161,10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative n°1 au budget du lotissement des Néfliers présentée ci-dessus.

Proposition d'annuler la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020

Une redevance d'occupation du domaine public a été mise en place par le conseil municipal le 21 février 2003 pour les terrasses couvertes et non couvertes. Pour information, en 2019, cette redevance représentait 790 € de recettes.

Suite à la crise sanitaire subie en 2020, et afin de soutenir les commerçants, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé de ne pas appliquer cette redevance pour l'année 2020.

Désignation d'un représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

La CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges) a pour rôle de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes membres ou inversement. L'évaluation des transferts de charges relève de la responsabilité de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

La communauté de communes du Pays Meslay- Grez a créé le 3 février 2004, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) composée de membres des conseils municipaux des communes du territoire.

En l'espèce, elle est composée d'un représentant par commune.

Après l'installation des nouveaux membres du conseil communautaire, les membres de la CLECT doivent être renouvelés.

Le conseil communautaire a délibéré à la séance du 22 septembre dernier et à valider le principe de la composition de la CLECT et **invite les 22 communes du territoire à délibérer à son tour pour désigner leur représentant au sein de la CLECT.**

Monsieur BOULAY demande si des membres du conseil municipal souhaitent être candidat. Monsieur CAUCHOIS et Monsieur POULAIN sont candidats.

Un vote à main levée est réalisé.

Monsieur CAUCHOIS : 16 voix

Monsieur POULAIN : 2 voix

Abstention : 3 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a nommé Monsieur CAUCHOIS en tant que représentant de la commune de Meslay-du-Maine, à la CLECT pendant toute la durée du mandat.

Admission en non-valeur

Madame la Trésorière de MESLAY-DU-MAINE, chargée du recouvrement des créances communales a sollicité l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant de 1 790.50 € (liste n°439240231 du 13/10/2020) concernant le budget de commune. Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider cette admission en non-valeur.

ENFANCE FAMILLE ET SOLIDARITÉ

Renouvellement de la convention avec la commune d'Arquenay pour la fourniture de repas

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention signée en 1996 avec la commune d'Arquenay relative à la fourniture des repas pour les élèves de l'école d'Arquenay. Bien que cette convention soit toujours valide, du fait de sa tacite reconduction, il est proposé au Conseil Municipal son renouvellement suivant les mêmes conditions.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MESLAY-DU-MAINE

ET LA COMMUNE D'ARQUENAY POUR LA FOURNITURE DES REPAS

Article 1 : La commune de Meslay du Maine fournira les repas pour le restaurant scolaire d'Arquenay.

Article 2 : La commune d'Arquenay assurera le transport des repas.

Article 3 : La commune de Meslay du Maine facturera chaque mois à la commune d'Arquenay le montant des repas fournis suivant les tarifs en vigueur à savoir 3,90 € pour les repas enfants et 6,40 € pour les repas adultes à compter du 1^{er} septembre 2018.

Les tarifs seront revus chaque année et fixés par délibération du Conseil Municipal de Meslay du Maine.

Article 4 : La commune d'Arquenay facturera aux familles le montant des repas.

Article 5 : La présente convention prend effet à compter de l'année 2020-2021 et est renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider cette convention et autorise le Maire à la signer.

Compte rendu de la commission Enfance, Famille et Solidarité du 1^{er} octobre

Étaient présents : M.Françoise MOREAU, Aurélie MÉZIÈRE, Anne-Flore JOHAN, Daniel GAUDRE, Nathalie ROSSIGNOL, Vanessa MOREAU et Florence FORET

Excusée : Huguette GAUTIER

- 1- Point sur le projet du centre social
- 2- Un panneau d'affichage est prévu pour visualiser le centre meslinois : celui-ci permettra de collecter les dates, horaires des animations proposées.... Reste le lieu à trouver et le moyen de le fixer ;
- 3- LE NOM de l'espace Meslinois pourra être retravaillé
- 4- La création d'un logo est aussi prévu
- 5- Un questionnaire a été distribué à un nombre important de personnes ; celui-ci va permettre de recenser les besoins des habitants, d'ici la fin d'octobre et d'écrire le projet du centre.
- 6- L'application Intramuros a été évoquée ;
- 7- La réorganisation de la pause méridienne à l'école Fratellini : ceci a permis de constituer deux groupes d'enfants homogènes, pour apaiser le climat lors du repas et assurer une meilleure organisation du temps de travail des ATSEM en lien avec la Directrice et les institutrices; Cette organisation a été mise en place deux semaines avant les vacances et un courrier a été envoyé aux parents afin de les informer
- 8- Suite rencontre de la responsable du pôle enfance (multi accueil) : une organisation du travail des agents est en cours..
- 9- Un travail va s'engager auprès de l'école René CASSIN, à partir du 5 novembre prochain, afin de revoir la question du ménage, des rythmes scolaires...
- 10- La future disparition de la trésorerie.
- 11- Point sur la prochaine réunion du CCAS (annulation du repas des aînés ainsi que le colis de Noël, discussion sur les aides sociales...)
- 12- Proposition d'être accompagnée par des membres de la commission pour diverses thématiques : écoles publiques (Anne Flore et Vanessa), le multi accueil (Vanessa, Aurélie), l'aide alimentaire (Nathalie), les écoles privées (Daniel) , et travail sur la liste des personnes vulnérables (Aurélie et Nathalie), et les tarifs en lien avec les conventions signées avec les communes (Daniel)...

Suite à l'annulation du repas du CCAS, et à la distribution des courriers, Madame FORET a souligné que certains meslinois ne sortaient plus de chez eux. Une réunion avec différents partenaires (Jardin Fleuri, les Petits Patelins solidaires...) va être programmée afin d'essayer de trouver des solutions et d'accompagner ces personnes.

Par ailleurs, concernant le projet de centre, il est rappelé qu'un comité de pilotage existait et qu'il était très important notamment dans la mise en place du PEDT (Projet Educatif de Territoire).

Le compte rendu est validé par le Conseil Municipal.

CADRE DE VIE, PATRIMOINE ET MILIEU ASSOCIATIF

Constitution du comité de pilotage sport à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

Dans le cadre de la constitution du comité de pilotage sport, il convient au Conseil Municipal de désigner des élus meslinois souhaitant se positionner. Ce comité de pilotage est constitué :

- Du Vice-Président de la Commission Enfance Jeunesse Sport.
- De 3 élus communautaires.
- De 3 élus meslinois.

3 conseillers municipaux sont candidats :

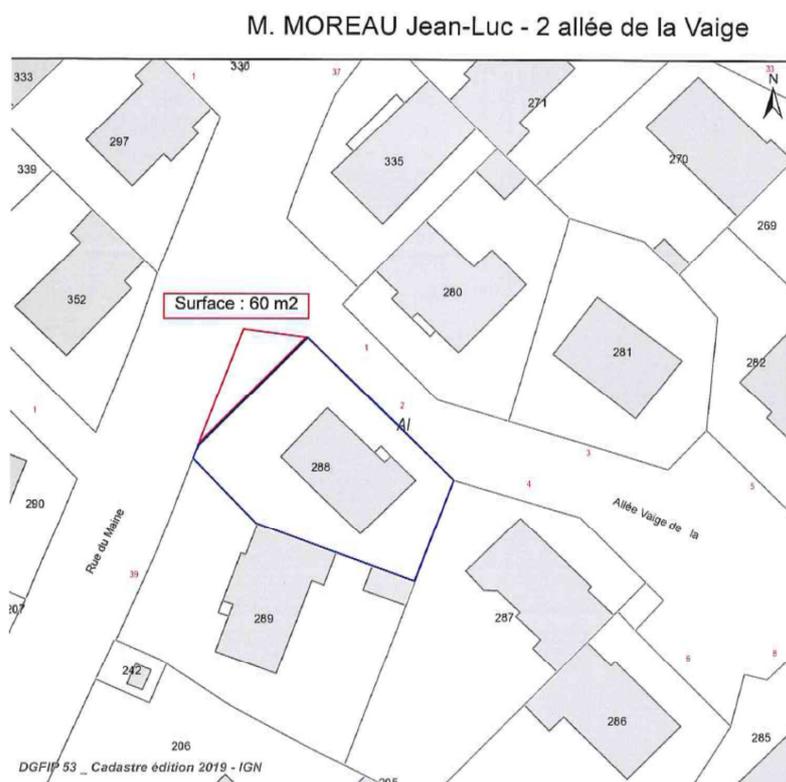
- Jacques BRAULT
- Anne-Flore JOHAN
- Julien GANDON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne les 3 personnes nommées ci-dessus, représentants de la commune de Meslay-du-Maine au comité de pilotage sport de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Vente d'une bande de terrain sise à l'angle de la rue du Maine et de l'allée de la Vaige

Monsieur MOREAU Jean-Luc, demeurant au 2 allée de la Vaige à Meslay-du-Maine, souhaite acquérir une bande de terrain à l'angle de la rue du Maine et de l'allée de la Vaige afin de modifier l'entrée de son garage. La superficie de ce terrain est d'environ de 60 m². Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre ce terrain à l'euro symbolique à Monsieur MOREAU Jean-Luc et d'autoriser le Maire à signer l'acte auprès du notaire SELARL GL Notaires associés de Meslay-du-Maine. Un bornage sera réalisé, à la charge de l'acquéreur Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,



Compte rendu de la commission Urbanisme et environnement du 15 octobre 2020

Présents : Christian BOULAY, Solène CHAUVEAU, Corinne BERTREL, Gwénola SUREAU, John GERBOUIN, Roger GUITER, Julien GANDON, Patrice FRICOT, Maryse TAUNAIS

Absent : Jacques COUSIN

Cette réunion avait comme objectif d'expliquer aux membres de la commission le fonctionnement du PLUI et présenter l'avancement des ventes dans le lotissement des Néfliers.

1. Lotissement des Néfliers

Celui-ci partagé en 2 tranches. La première tranche est constituée de 41 parcelles : 11 sont vendues et 1 est réservée. Il y a 20 options, il reste donc 9 parcelles libres plus les logements collectifs et intermédiaires.

Un délai est nécessaire et il est important d'anticiper l'aménagement de la 2ème tranche. La commission donne un avis favorable à ce lancement. Il a été décidé de le présenter au conseil municipal du 22 octobre.

Rappel : La totalité des parcelles de la 1ère tranche devront être vendues avant de pouvoir réserver sur la 2ème tranche.

Il est nécessaire de communiquer sur les parcelles restantes.

Le Conseil Municipal souhaite que la 2ème tranche du lotissement des Néfliers soit lancée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer les consultations pour démarrer la 2^{ème} tranche du lotissement des Néfliers.

2. PLUI

Une présentation générale a été faite du PLUI, pour que nous ayons connaissance des légendes et ainsi savoir ce qu'elles représentent. Les différentes opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont été présentées ainsi que les Emplacements Réservés (ER). On constate que le but premier du PLUI est de densifier les zones urbaines et de limiter l'empiétement de l'urbanisation sur les terres agricoles.

3. Les Personnes Publiques Associées (PPA)

Il faudra vérifier que les avis soient bien notés sur le PLUI. Pour l'instant ils ont bien été pris en compte mais n'apparaissent pas sur les plans du PLUI qui seront réactualisés à la fin de l'enquête publique

4. Emplacements Réservés (ER)

Certains emplacements sont réservés pour des espaces de voies publiques. La collectivité met une option sur des terrains qu'elle envisage d'acquérir pour un usage d'intérêt général. L'emplacement réservé gèle ainsi tout projet de construction privée.

5. Requêtes à ajouter au PLUI

Création de 2 emplacements réservés au lieu de sur l'ER 39 pour un accès routier côté rue de Bretagne jusqu'aux parcelles cadastrées E26 et E27, prolongé par un accès piéton côté château (cf. plan joint).

Allée du Château



Modification de zonage de l'ancien Super U. Passer en zone UEC (zone commerciale) en lieu et place de zone UB (zone urbaine).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'ensemble des observations pour les inscrire à l'enquête publique.

Monsieur BOULAY informe qu'une rencontre est prévue avec les propriétaires du Garage de l'Ouest et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, afin de les inclure dans la zone UEC.

Des observations ont été faites en amont mais n'ont pas été reprises par le cabinet. Il va falloir être très vigilant.

En fin de présentation de la commission urbanisme sur le PLUi Mme Maryse Taunais demande la parole afin de faire passer un message personnel :

" Au travers de ce Conseil Municipal, je tiens à remercier particulièrement toutes les personnes qui se sont investies depuis de nombreuses années dans l'élaboration de ce PLUi engagé depuis 2016 et qui arrive à son aboutissement avec l'enquête publique.

Il faut savoir que ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a représenté un nombre considérable de réunions de travail, de visites et de diagnostics du territoire - Merci à eux "

M BOULAY, Mme SUREAU et M POULAIN s'associent à ces remerciements.

6. Questions diverses

Aménagement de la place de l'église. Il nous a été demandé de réfléchir à un aménagement de la place, pour sécuriser les déplacements piétons, notamment vers l'école René Cassin.

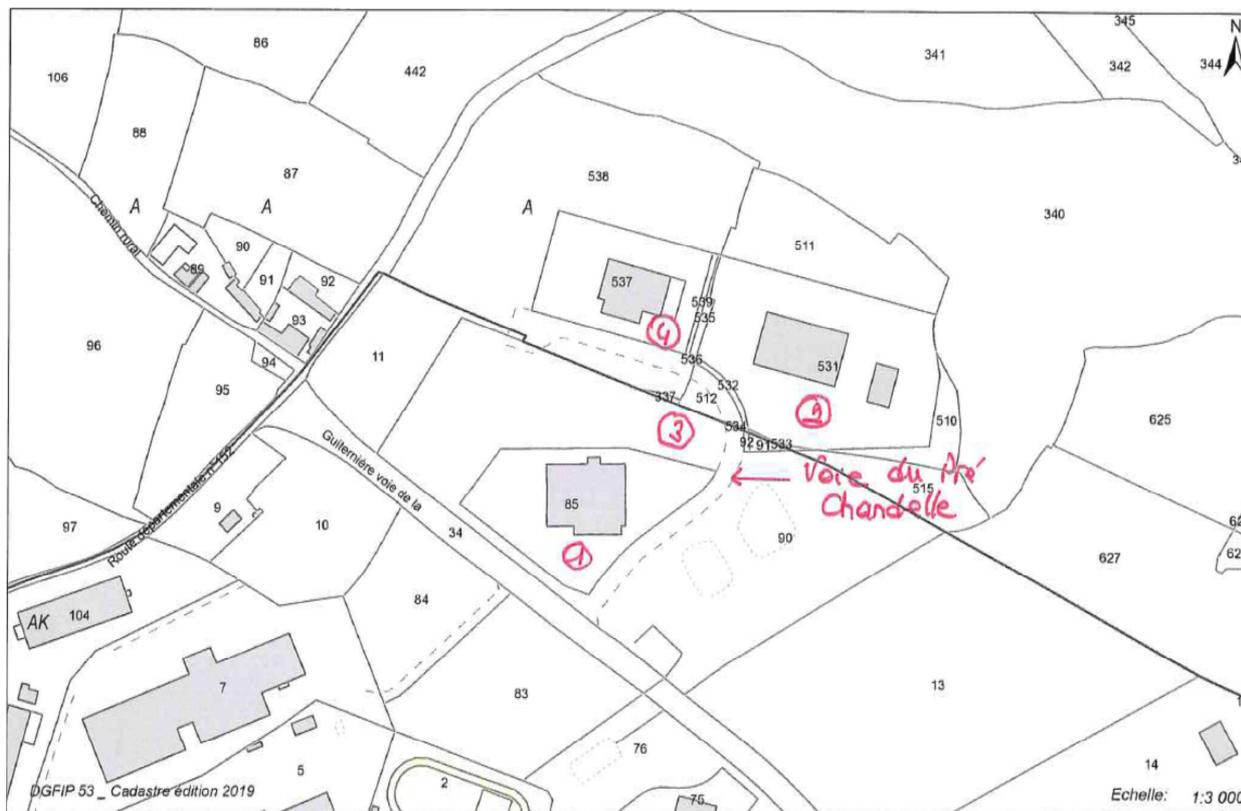
Communiquer sur les horaires de la navette express LAVAL/MESLAY.

Fibre optique : dénomination de la voie du Pré Chandelle

Dans le cadre de l'opération Mayenne Fibre, la création d'un fichier d'adresses normées a nécessité de dénommer les voies (chemins, rues, ...) ainsi que de numéroter les habitations. De fait, chaque logement sera localisé grâce au nom de la voie par laquelle on y accède, et par son positionnement dans cette voie.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle voie suivante (voir plan joint) :

- Voie du Pré Chandelle



BIEN VIVRE ENSEMBLE

Compte rendu de la commission Bien vivre ensemble du 12 octobre

Présents : Véronique JARDIN Marylène LESAGE, Daniel GAUDRÉE, Nathalie ROSSIGNOL, Huguette GAUTIER et Solène CHAUVÉAU.

Proposition : Tarifs 2021 salle socioculturelle

Révision tarif 2021

Base de calcul:

$N+1 = N + \text{Taux inflation (indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac)}$

$N + 0,51 \%$

Selon l'inflation de Juillet 2020

	MESLAY-DU-MAINE		HORS MESLAY-DU-MAINE		MANIFESTATIONS PRIVEES (Mariage, banquet ou autres)
	ASSOCIATION	ENTREPRISE Activ.com, CE, banque Tarif HT	ASSOCIATION	ENTREPRISE Activ.com, CE, banque Tarif HT	
SALLE A, B ou C	219 €	333 €	347 €	583 €	486 €
SALLE C (seule réservation maximum 6 mois avant la location)	0 €	0 €	0 €	0 €	376 €
SALLE ENTIERE	657 €	998 €	1 041 €	1 749 €	728 €
SALLE S/SCENE ou SALLE DES AÎNÉS	0 €	107 €	96 €	144 €	96 €
HALL à côté de la SALLE DES AÎNÉS	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
REPAS pour les petites salles	107 €	0 €	144 €	0 €	144 €
CUISINE	165 €	165 €	165 €	165 €	165 €
MANIFESTATIONS PARTICULIERES: (AG -Vin d'honneur...) SALLE A, B ou C	144 €	333 €	209 €	583 €	144 €
				JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE	144 €

Augmentation par rapport à l'inflation chaque année (délibération du 30 novembre 2017).

Les frais de fonctionnement sont d'environ 65 000 € par an, le ménage représente environ 1 500 euros par mois (contrat).

Depuis le mois de Mars la salle n'est plus louée, pour information :

- 6 700 euros pour 2020 de recettes
- 45 000 euros pour 2019 de recettes
- 42 000 euros pour 2018 de recettes

Questions diverses : Réflexion concernant la gratuité du Festival de Jazz (ccpmg).

Monsieur POULAIN précise que la location de salles est valorisée dans le bilan du Festival de Jazz

Il faudra nommer les représentants des associations dans la commission de modernisation de la salle socioculturelle.

Le compte rendu est validé par le Conseil Municipal.

Questions et informations diverses

- Elections du CME le 24 novembre 2020
- Annulation du repas du CCAS et du colis de Noël
- Vœux 2021 : annulation

Monsieur BOULAY est interpellé sur les graffitis de l'espace des enfants. Une déclaration préalable est nécessaire vu que l'aspect extérieur du bâtiment est modifié. Celle-ci est en cours au service urbanisme, dès qu'on reçoit l'avis favorable, les travaux seront réalisés.

Madame JOHAN demande si un plan de la ville est disponible en mairie. Cependant sur celui-ci, il n'est pas indiqué les points d'apports volontaires.

Madame TAUNAIS demande si la commune va se positionner sur des appels à projets. Les dossiers de subvention sont à faire avant le 15 décembre. Monsieur BOULAY répond que ce dossier est en cours d'étude.

Monsieur CAUCHOIS informe le Conseil Municipal, qu'une rencontre a eu lieu avec la Communauté de Communes et le gestionnaire de la piscine, suite aux difficultés financières rencontrées dues à la crise sanitaire.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020 POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet :

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs,

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- DE CRÉER 1 emploi sur l'ensemble du grade d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet au 1^{er} janvier 2021
- D'ACCEPTER la modification du tableau des effectifs inhérente.
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

Avenant n°1 local pétanque – travaux charpente et couverture moins-value

Une décision du Maire n°2020-023 du 27 avril 2020 avait été prise concernant les travaux de charpente et couverture pour la construction d'un local pétanque au parc des sports. L'entreprise PESCHE de Meslay-du-Maine avait été retenue pour un montant de 17 225.96 € HT.

il s'avère qu'un avenant n°1 est à valider suite à :

- La suppression d'un appui-fenêtre
- La modification du porte à faux pour casquette
- L'ajout d'une console avec bac acier et bardage bois
- La suppression des volets bois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider l'avenant n°1 avec l'entreprise PESCHE d'un montant de 1 219.83 € HT, soit 1 463.80 € TTC en moins-value et d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Avenant n°1 local jogging – travaux charpente et couverture moins-value

Une décision du Maire n°2020-024 du 27 avril 2020 avait été prise concernant les travaux de charpente et couverture pour la construction d'un local jogging au parc des sports. L'entreprise PESCHE de Meslay-du-Maine avait été retenue pour un montant de 10 009.81 € HT.

Il s'avère qu'un avenant n°1 est à valider suite à la suppression d'une fenêtre et d'un appui-fenêtre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider l'avenant n°1 avec l'entreprise PESCHE d'un montant de 231.70 € HT, soit 278.04 € TTC en moins-value et d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Décision modificative n°2 budget de la commune

Il convient de prendre une décision modificative n° 2 au budget de la Commune, afin de régulariser une opération de cession concernant le terrain portant le n° inventaire: TERRAIN 046.

Il reste à ce jour à l'inventaire de la collectivité un terrain nu de 249 m² avec une valeur brute de 2 095.52€. Comme il y avait eu une maison en 2017 sur ce terrain, le bien a été enregistré au compte N°2115 Terrain bâti.

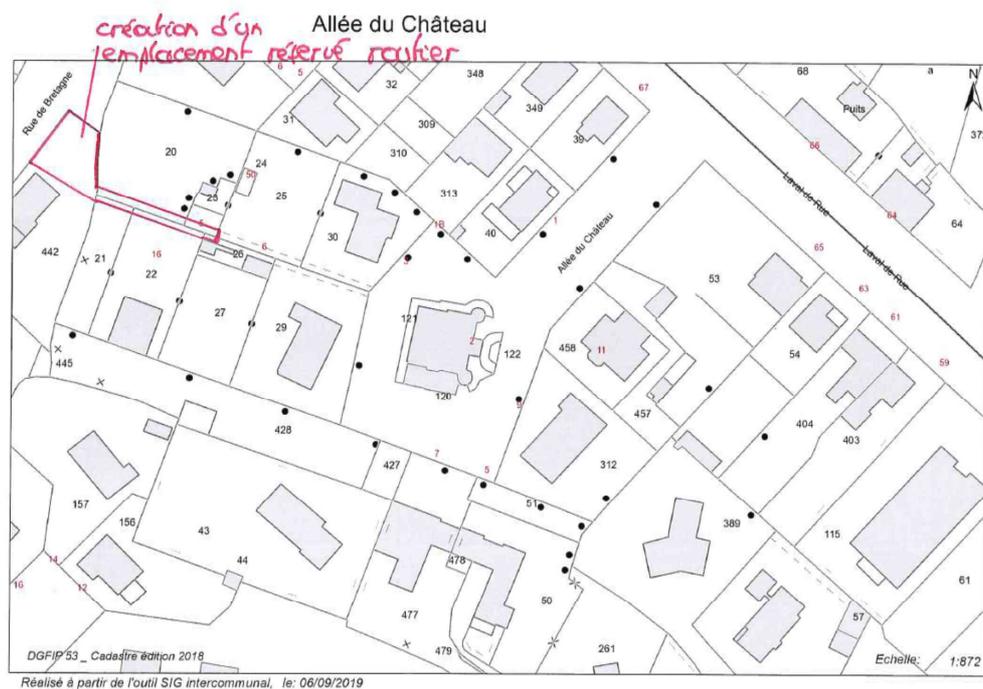
Le terrain de 249 m² ne peut plus être enregistré à ce compte, il doit être enregistré au compte N°2111 Terrain nu.

Pour enregistrer le bien à ce nouveau compte, il convient de prendre la décision modificative n°2 suivante:

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
2115	Autres immobilisations corporelles		2 095,52 €
2111	autres bâtiments publics	2 095,52 €	
Total de la décision modificative n° 02/2020		2 095,52 €	2 095,52 €
Pour mémoire Budget Primitif 2020		3 381 195,53 €	3 381 195,53 €
Total de la décision modificative n° 01/2020		2 119,63 €	2 119,63 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 385 410,68 €	3 385 410,68 €

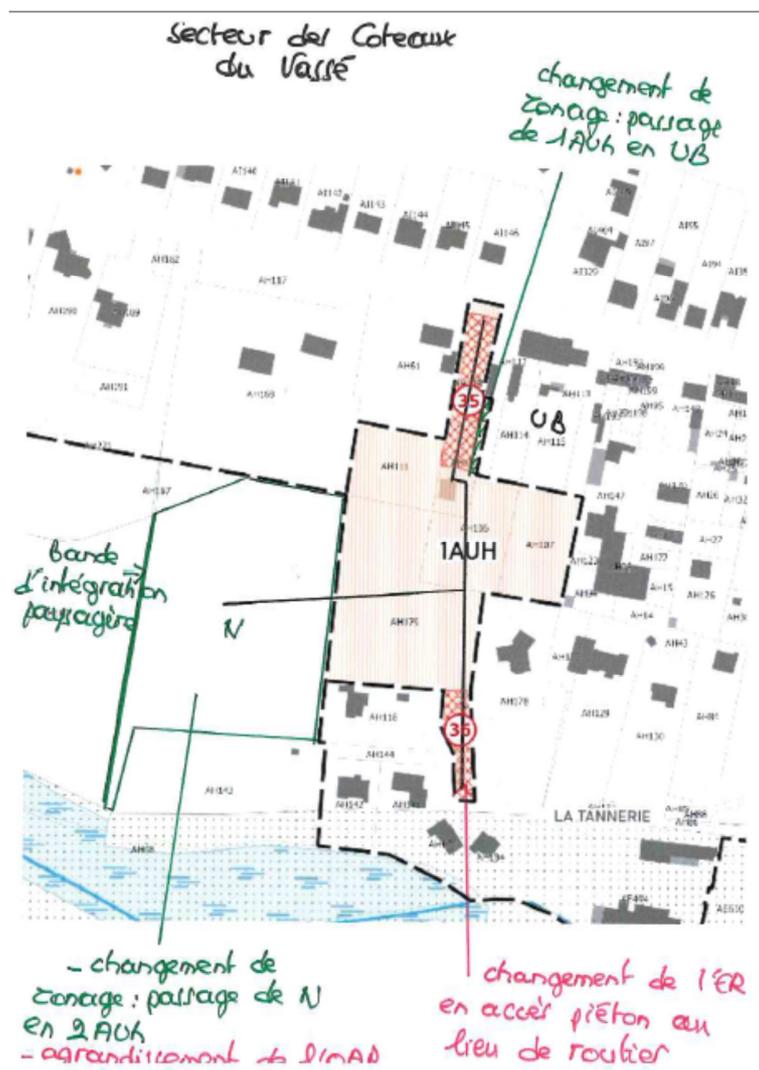
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative n°2 du budget de la Commune présentée ci-dessus.

PLUi : propositions de remarques à déposer à l'enquête publique



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'apposer ces observations à l'enquête publique du PLUi

Présentation du secteur des Coteaux du Vassé



Présentation du règlement du PLUi au sujet des clôtures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45